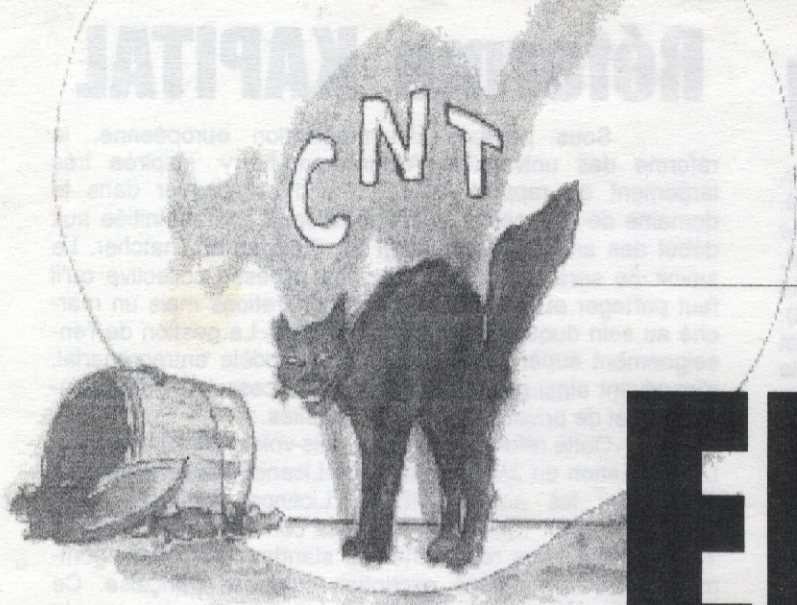


Les nouvelles du CHAT

Confédération Nationale du Travail - UL Nancy

Syndicat anarcho-syndicaliste
et/ou syndicaliste révolutionnaire

Périodique numéro 18 Novembre 2002



EDUCATION ON BRADE !

ÉDITORIAL

Combatte la soi-disant faillite du système éducatif français ça n'est pas seulement dénoncer une situation mise en place et développée par les gouvernements qui se succèdent invariablement à la tête de l'Etat, c'est aussi lutter avec les moyens qui sont les nôtres : analyser les enjeux et les stratégies libérales qui, dans les sociétés post-industrielles, s'appliquent à la population, entre autres. La question est simple : quelle école pour quelle société ? La réponse du gouvernement actuelle a le mérite d'être très claire : une école à deux vitesses qui encourage l'élitisme prétendument républicain et qui gère la misère culturelle ; une école qui reproduit à la perfection la société inégalitaire qui lui sert de modèle. Tous les secteurs sont concernés (cf. *Une privatisation qui cache son nom, Plus rien dans la fouille, Apprentissage*).

N'en déplaise à Luc « une vie réussie » Ferry, l'Education Nationale a placé l'élève au centre du système éducatif ; tout, dans ce numéro des Nouvelles du Chat, tend à le démontrer : l'élève-consommateur, l'élève-producteur, l'élève-chômeur, etc. (cf. *Chercheurs vos papiers !*, *Réforme KAPITAL* et *Malaise dans les lycées professionnels*). Tout est fait pour qu'il s'insère du mieux qu'il peut dans cette société capitaliste mondialisée qui, comme chacun le sait, est aujourd'hui le seul modèle viable. Ce ne sont pas les surveillants (les « pions ») qui nous démentiront, eux qui sont en passe d'être suppléés par des militaires à la retraite.

Tout le projet du gouvernement vise à détruire le statut de droit public des surveillants qui leur confère les avantages de la fonction publique. Le passage à un statut de droit privé pour des personnels cogérés par l'Etat et les collectivités territoriales ne garantirait plus la sécurité de l'emploi indispensable quand on s'engage dans un cycle d'étude. La fin du statut du MI-SE (maître d'internat - surveillant d'externat) donnerait aux étudiant(e)s à la recherche d'un revenu une seule alternative : devenir de la chair à patrons, docile et flexible. Or, la panacée, aujourd'hui, c'est le recours à l'emploi précaire. Actuellement, tous les contrats de droit privé dans l'Éducation Nationale sont des emplois précaires (CEC, CES, AE, contractuels) et la logique capitaliste tend à s'attaquer aux plus faibles c'est à dire aux plus précaires de manière illégale en exigeant toujours plus d'eux. Le recours aux précaires est généralisé dans l'Éducation, un(e) prof contractuel(le) fait le même boulot qu'un(e) prof titulaire et pour un salaire moindre. Dans ce sens, rien ne garantira aux étudiant(e)s salarié(e)s de l'Éducation Nationale les conditions minimales pour poursuivre leurs études (aménagement des emplois du temps, salaire décent).



9 7 8 2 0 0 0 0 0 0 0 3 5 8

SOMMAIRE

**Quand
l'université
devient une
marchandise**
· Réforme KAPITAL
· Chercheurs vos
papiers !

**Enseignements
professionnels**
· Apprentissage
· Malaise dans
les LP

Régionalisation
· Une privatisation qui
cache son nom
· Plus rien dans la fouille

**Politique
sécuritaire :
catastrophe
sanitaire**

**Le mots de
Cézanne**



CHERCHEURS VOS PAPIERS !

Depuis 2 ans, des formations systématiques se sont mises en place, à la « demande » (exigence d'une autorité relayée par ses valets) de l'Etat, dans les Ecoles Doctorales. Une Ecole Doctorale, division universitaire, regroupe les étudiants et formations de DEA (Diplôme d'Etudes Approfondies (bac +5), correspondant à l'année de préparation au Doctorat) et de Doctorat (3 années pendant lesquelles l'essentiel du travail de l'étudiant consiste à l'élaboration de sa thèse (bac +8)). Celle qui nous concerne ici regroupe tous les DEA et Doctorats de l'Université Nancy 2 - Campus Lettres et Sciences Humaines (entre autres, Langues, Lettres, Histoire, Géographie, Philosophie, Sociologie, Psychologie,...) : des diplômés qui, pour l'essentiel, peuvent conduire au métier de chercheur ou à celui d'enseignant-chercheur (enseignants du Supérieur).

Désormais, ces étudiants ont droit à des formations obligatoires. L'aspect « obligatoire » est plus que surprenant : non seulement une grande partie de ces étudiants est salariée à plein temps (notamment enseignants du Secondaire), mais l'« obligation » en matière d'enseignement est rarement appliquée à Nancy 2 (sauf quelques Travaux Dirigés de DEUG, ce qui est déjà de trop). Pour pouvoir soutenir sa thèse, il faut avoir suivi ces enseignements : la chose est non seulement illégale (tout étudiant inscrit à un diplôme universitaire ne peut se voir refuser l'accès aux examens et soutenances de ce diplôme), mais elle est absurde (« Madame (ou Monsieur), vous nous présentez votre thèse intitulée « Les chevaliers-paysans du lac de Paladru autour de l'An Mil », présentée sous la forme d'un mémoire de 700 pages, objet d'un travail de 3 ans, mais vous n'avez pas suivi deux heures du Professeur Marchin, vous ne pouvez pas soutenir »).

Pour les formations, chaque étudiant choisit dans trois grands groupes :

- formations ouvertes par les autres DEA : je vois mal un philosophe se pointer à un cours de DEA d'histoire ou le contraire... Les connaissances demandées pour pouvoir suivre sont acquises au cours des années précédentes.

- formations pratiques : recherche documentaire (« comment chercher un livre ? » à ce niveau, c'est du foutage de gueule), formation à l'outil informatique (pour grands débutants ; ils ont écrit leur mémoire de Maîtrise (bac +4) à la plume d'oie !?), formation à l'analyse statistique (peut servir à, au mieux, 5% de ces étudiants), méthodologie générale (« comment rédiger ma thèse,... ») Mais à quoi peut bien servir le directeur de ma recherche ?

- le plus beau : 2 petits modules : un premier, **Connaissance de l'Environnement économique** : organisations, entreprises (dont ses fonctions : production, marketing, gestion des ressources humaines,...), l'homme dans l'entreprise (pouvoir, autorité, hiérarchie, communication, valeurs et identité, flexibilité,...). Encore une fois, seule une infinité de thésards en Lettres-Sciences Humaines finira dans une boîte privée (vous voyez le philosophe chez Axa ou le linguiste chez Bouygues ?). Un second, **Professionnalisation des jeunes chercheurs** : l'objectif de ce module est d'élargir les perspectives d'orientation professionnelle (traduction : faire comprendre au sociologue qu'il peut finir salopard-directeur-des-ressources-humaines et à l'historien médiéviste qu'il s'est trompé de filière, le con !). Ce module est assuré par et dans les locaux du Cabinet Axence : plus besoin de profs (y a le gros de chez Axence), plus besoin de locaux (et il « prête » ses locaux ! tip top !). Il serait intéressant de savoir combien ce cabinet touche d'une université (publique, il faut le rappeler) pour former ses étudiants et pour « prêter » ses locaux.

Ne nous y trompons pas : la « professionnalisation » de ces diplômés au forceps n'est ni une expérience isolée (les universités françaises doivent être au top), ni

un hasard. La recherche est, en principe, (les exceptions, notamment dans le privé, se font de plus en plus présentes) motivée plus par la curiosité que par le profit : c'est, je pense, assez vrai chez les débutants (ceux qui sont en DEA et en Doctorat). « Vous voyez, mon bon Monsieur, c'est cet esprit non productif, cette naïveté qui coule notre économie ».

En clair, il faut que la recherche soit rentable à court terme : si Einstein avait suivi cette exigence, il n'aurait jamais pondu sa théorie de la relativité ; Aristote et Marc Bloch auraient été respectivement flic et militaire de carrière.

En clair, il faut que le jeune chercheur, tout frais diplômé, serve le patronat plutôt que la recherche publique : un prétendu responsable (par ailleurs enseignant universitaire) d'une formation m'a donné l'exemple d'un docteur en Psychologie qui avait fini conseiller-concepteur des cabines d'avions de chasse chez Dassault (ou chez une autre ordure, je sais plus) ; ce responsable n'était pas bourré.

En clair, il faut que le futur chercheur soit capable de « manager » une équipe, pour que celle-ci soit au top de la recherche : vocable orduerier utilisé par un enseignant universitaire lors d'une conférence ; je suppose qu'il voulait dire que la recherche n'était pas une association de chercheurs, mais une compétition pour écraser la gueule de l'autre, si possible l'ennemi (boche il y a un siècle, nippon aujourd'hui) (j'avais pas vu la chose comme ça, mais je débute).

Après la qualité, la quantité (mais tout ça est lié, n'est-ce pas, gros ministre ?) : l'Etat baisse le budget de la recherche de 8% ; les activités perdantes devront donc soit

faire appel au privé, soit disparaître. Et pour l'Etat, qu'est-ce qui n'est pas intéressant ? Les matières qui n'apparaissent pas comme pouvant s'appuyer sur la recherche (une grande partie des Sciences Humaines, du point de vue de l'Etat et du patronat), soit « parce qu'elles ne concernent que quelques privilégiés jaloux de leur savoir inutile » (philosophie), soit « parce qu'il n'y a plus rien à rechercher, depuis le temps, on sait tout » (histoire). Il faut vraiment ne rien connaître de la recherche pour affirmer de telles bêtises.

Et pour le patronat, qu'est-ce qui n'est pas intéressant ? Tout ce qui ne rapporte pas du fric. La recherche ne peut se plier (mais certains essaient) à des exigences d'ordre idéologique ou financier : elle accouche quand elle peut, avec les hasards des découvertes et le temps (posé, réfléchi) que lui consacrent les chercheurs. Les chercheurs et enseignants-chercheurs, ne peuvent que rejeter ces principes d'utilitarisme : une société sans histoire, sans philosophie et « toutes ces choses bien inutiles » est une société qui ne peut que condamner la réflexion et se baser sur la dictature et la servitude. L'être humain mange, dort, se reproduit et tente (avec plus ou moins de succès, mais quand même) de réfléchir ; l'animal et l'esclave mangent, dorment et se reproduisent (l'idéal d'un ouvrier pour Michelin et d'un « citoyen » pour Sarkozy).

Réforme KAPITAL

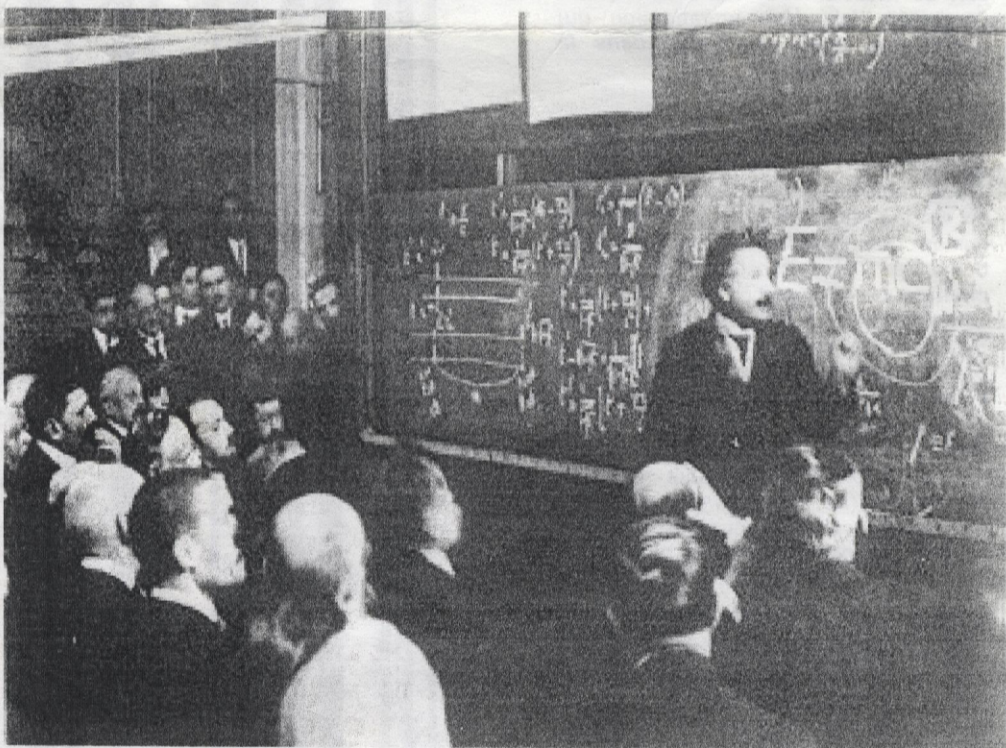
Sous prétexte d'harmonisation européenne, la réforme des universités Allègre-Lang-Ferry, inspirée très largement du rapport Attali, prétend parachèver dans le domaine de l'éducation la contre-réforme libérale initiée aux débuts des années quatre-vingt par Reagan et Thatcher. Le savoir ne sera plus désormais une richesse collective qu'il faut partager et transmettre entre générations mais un marché au sein duquel il faut être compétitif. La gestion de l'enseignement supérieur se fera sur le modèle entrepreneurial, s'inscrivant ainsi pleinement dans le processus de marchandisation et de privatisation des universités.

Cette réforme comporte trois volets principaux :

L'organisation en 3/5/8, c'est-à-dire Licence-Master-Doctorat, remplaçant les actuels DEUG, Licence, Maîtrise, DEA, DESS, Doctorat (quid des actuelles conventions collectives ?), viserait à nous rapprocher du standard européen, gommant ainsi une n-ième exception culturelle française. Ce découpage anodin permettrait entre autre une plus grande mobilité, dans le cadre européen, de nos jeunes diplômés (si casaniers actuellement) et inversement (Sangatte ?). Cette mobilité toute fraîchement acquise leur permettrait ainsi de se jeter sur les propositions d'emplois, qui comme chacun le sait, sont innombrables loin de chez eux. Voilà bien réglé une partie du chômage, celui de ceux qui ont peur de bouger.

La deuxième innovation majeure consiste en l'instauration de crédits d'enseignement, ECTS, véritable étalon intellectuel unique de la communauté européenne. Le capital ECTS de chaque étudiant lui permettant ainsi d'accéder à l'offre de formation sur le marché européen tout entier. Dans cette vision idyllique, étudiant (le demandeur de formation) et université (l'offre de formation) seraient les deux acteurs économiques rationnels du marché libre et optimisé de l'éducation, chacun essayant au gré des fluctuations de l'offre et de la demande de maximiser son bien-être économique. Il s'agit donc très clairement d'un rapport contractuel passé entre deux acteurs libres et égaux d'échanger ce que bon leur semble (quid des conventions collectives ?). Pour cela, chacun sera libre de redéfinir ses prétentions intellectuelles, à la faveur des réajustements économiques, le marché de l'éducation étant très étroitement couplé à ces derniers. Hier le pneu, aujourd'hui le colza, va pour l'agronomie.

Enfin, l'un des objectifs fondamentaux de cette



réforme est d'accentuer et développer la professionnalisation des cursus. Celle-ci est bien entamée : de nombreuses filières professionnalisées, sélectives, remplacent déjà des filières ouvertes à tous, ces dernières devenant de plus en plus des filières de relégation sociale. La professionnalisation passe par un partenariat avec le tissu économique local, synonyme de main mise croissante du patronat sur les programmes, les cursus. Ces contrats passés avec les entreprises sont d'autant mieux acceptés qu'ils s'accompagnent d'un pactole financier permettant de palier, pour certaines filières, à l'appauvrissement croissant des universités.

En somme, c'est un changement total de la fonction des universités qu'on veut nous imposer : non plus être un lieu de création et de transmission de savoir permettant l'émancipation intellectuelle et le développement de l'esprit critique, mais un lieu qui fournit une main d'oeuvre servile, toute acquise à l'idéologie libérale, à très bon marché et à très court terme. Le statut de l'enseignant-chercheur sera réajusté "pour mieux prendre en compte le développement de l'enseignement en ligne, l'accroissement considérable de la professionnalisation des études, l'investissement des chercheurs dans le monde de l'entreprise". En clair, il s'agit d'encourager les chercheurs à créer leur start-up au détriment de leur vocation première : l'émancipation de toute aliénation et superstition intellectuelle, fusse-t-elle libérale.

APPRENTISSAGE

La première observation que nous voulons formuler est la suivante : l'enseignement professionnel, quel bazar ! Cela tient à la multiplicité des spécialités, à la double filière Lycée Professionnel - Centre de Formation des Apprentis, et bien sûr aux projets de réformes successifs des ministres chargés de l'enseignement.

Les Lycées Professionnels font partie de l'éducation nationale, et proposent à ce titre un enseignement dans les matières générales et professionnelles. Au cours de cet enseignement, les élèves effectuent des stages dans les entreprises.

Les Centres de Formation des Apprentis assurent un enseignement théorique à des élèves qui suivent un apprentissage professionnel dans une entreprise. Ils sont l'émanation plus ou moins directe des entreprises ou des branches d'activité, implantées localement.

Chaque filière a des diplômes spécifiques, et elles partagent des diplômes communs, et, en principe, il existe des « passerelles » pour passer d'une filière à l'autre.

Une situation inquiétante

Les militants du SUB TP SM ont demandé à des enseignants de LP et à des salariés d'entreprise, leur opinion sur les deux filières : les enseignants de LP interrogés sont convaincus de la supériorité de l'éducation nationale, dans le sens où leurs élèves bénéficient en plus d'un enseignement purement professionnel, de l'enseignement des matières générales qui leur permettra d'évoluer plus facilement dans leur carrière. De plus, cet enseignement doit leur permettre de se forger un esprit critique. Ils ne cachent cependant pas leurs inquiétudes sur l'évolution du service encore presque public de l'éducation nationale : les impératifs des besoins industriels locaux sont de plus en plus pesants (régionalisation de l'enseignement).

De leur côté, des salariés pensent qu'un jeune passé par l'apprentissage s'intègre beaucoup plus vite dans l'entreprise, milieu qu'il connaît déjà. Seul bémol, mais de taille, ils affirment également que ceci est vrai dans le cas où l'entreprise d'accueil dégage effectivement du temps pour qu'un salarié compétent (professionnellement et humainement) puisse se consacrer aux apprentis. Or l'évolution actuelle des rythmes de travail fait qu'on peut déjà voir dans certaines entreprises, des apprentis affectés uniquement au stock ! Ce phénomène n'est certes pas nouveau, mais il s'amplifie.

Nous voulons également stigmatiser un fait : la gratuité de l'enseignement est une foutaise ! D'autant plus que dans l'enseignement professionnel, outre les divers livres, documents, équipements, il faut bien souvent ajouter des frais d'hébergement, car les spécialités professionnelles ne sont pas toutes enseignées à proximité du domicile familial. Si nous rendons volontiers hommage aux enseignants qui prennent sur leur temps et leur budget personnel, pour fournir à leurs élèves des documents gratuits, il n'en demeure pas moins qu'ils ne font que palier à l'hypocrisie prétentieuse d'un système.

Les beaux principes et leur mise en œuvre.

Sur le plan des principes, nous ne pouvons qu'être d'accord avec la perspective de très nombreux enseignants : faire en sorte qu'un élève ait développé au maximum ses diverses capacités pendant sa scolarité, en particulier ses capacités d'adaptation et ses capacités d'esprit critique ; sur ce plan nous ne faisons aucune confiance aux CFA dont l'enseignement général consiste surtout à enseigner la logique de l'entreprise, du marché, donc du profit.

Mais dans l'éducation nationale combien d'élèves perdent leur temps à subir un enseignement de matières générales pour lesquelles ils n'ont apparemment aucune disposition ? L'éducation nationale place-t-elle les enseignants ayant les capacités pédagogiques adaptées dans les classes qui ont le plus besoin de ces capacités ? Nous en doutons ; elle fonctionne suivant le même schéma élitiste que le reste de la société : le meilleur (ou plus exactement l'idée qu'elle s'en fait) pour les meilleurs, et pour les autres, on « bidouille » quelque peu ! Nous faisons également remarquer qu'il nous semble illusoire de comparer un stage en entreprise avec un apprentissage en entreprise : Un apprenti a passé un contrat de deux ou trois ans avec l'entreprise ; En principe il y reste le temps de son apprentissage. Il y est intégré, bien ou mal mais c'est un autre sujet. Un stagiaire est par définition quelqu'un qui partira à plus ou moins longue échéance. C'est en quelque sorte un « intérimaire de l'apprentissage », et dans ces conditions, il n'est pas certain que l'implication du, ou des, formateurs de l'entreprise soit réelle.

Autre constatation navrante : Les managers qui sévissent actuellement dans les entreprises privées et publiques, ne sont-ils pas des purs produits de l'éducation nationale, de très « bons » produits, très qualifiés ? On entend souvent dire que notre époque est affreusement individualiste ; Mais où apprend-on à être individualiste ? A la télé, en famille, dans les boîtes, mais également à l'école : Le modèle dominant actuel n'incite à acquérir des connaissances que pour être meilleur que les autres, pour s'en sortir « mieux », pour avoir le diplôme le mieux considéré, quitte à subir, par la suite, un boulot dont l'essentiel est de manipuler les autres salariés, pour que les actionnaires fassent des profits conséquents. La lecture du livre de C. Dejours, « Souffrance en France », est à cet égard édifiante.

C'est pourquoi, si nous n'éprouvons aucun enthousiasme à l'idée de faire goûter les joies du capitalisme « in situ » dès l'âge de 15 ou 16 ans, nous comprenons également que des parents ou des jeunes eux-mêmes préfèrent s'engager dans la voie de l'apprentissage. Mais dans ce cas, il faut être conscient de la difficulté suivante : Une grande partie du succès de ce choix réside dans l'attitude de l'entreprise d'accueil (qui doit d'ailleurs être trouvée par l'apprenti lui-même). C'est d'ailleurs pour cette raison que, généralement, l'apprentissage se fait (tout au moins au départ) dans une entreprise où, des membres de la famille ou des connaissances, travaillent ou ont travaillé. Ce n'est bien sûr pas une garantie totale, mais il vaut mieux savoir où on met les pieds.

Le métier : Un concept dépassé ?

Pour la fédération BTP de la CNT, la notion de métier demeure essentielle. Elle s'oppose directement à ce qui nous est rabâché par les tenants du libéralisme actuel : « Il faut apprendre à changer régulièrement de métier, et savoir s'adapter en permanence aux évolutions du marché ». Si nous ne contestons nullement que tout jeune, et tout travailleur, doivent pouvoir changer d'orientation professionnelle, s'ils le désirent, nous dénonçons la perversité des méthodes d'enseignement que le Medef veut mettre en place : Des formations professionnelles courtes (4 mois est un maximum dans le cadre du PARE), ultra spécialisées, immédiatement rentables pour les entreprises ; ce sont des qualifications kleenex, et dans ces conditions, il est évident que le destin du salarié sera de suivre une succession de « formations », entrecoupées de multiples CDD et de périodes de chômage.

Appliquée à l'enseignement, cette démarche consiste à fabriquer des produits à haute teneur intellectuelle, les cadres (pour lesquels il est d'ailleurs souhaitable de limiter l'enseignement de la philo et de l'histoire), des chercheurs en sciences « dures » (qui cherchent exclusivement ce que les industriels leur demandent de chercher), des chercheurs en sciences (in)humaines (dont le seul objet de recherche est : « Comment gérer au mieux le personnel »), et des futurs salariés eux-mêmes chercheurs... d'emploi. Les autres catégories, artistes, zoologues, philosophes etc..., ne seront l'objet d'un enseignement, qu'à titre de patrimoine (tiens donc), dans la mesure où cela ne coûte pas, mais également pour la raison qu'ils peuvent être une source future de profit encore indéfini. Cynique, mais pas idiot, le capitalo.

Pour nous l'apprentissage d'un métier, c'est l'acquisition des connaissances nécessaires à la production d'un bien, d'un service. La notion de métier se définit par rapport à un ou plusieurs matériaux (le bois, la pierre, le métal...). Elle se définit également par la nature du service produit (fourniture d'énergie, transport, enseignement...). L'important est que chaque métier a une culture, celle de l'élaboration de ce métier au cours du temps, culture qui permet d'avoir **une vue globale et critique** des évolutions de ce métier. C'est également l'ensemble des connaissances apportées par la science actuelle au sujet des matériaux et des technologies ; Si nous refusons que la recherche soit totalement inféodée aux impératifs capitalistes, nous considérons essentielle la poursuite de recherches appliquées, et de la recherche fondamentale. De tout temps les professionnels ont, d'eux-mêmes, cherché et trouvé des méthodes pour travailler de manière plus efficace, plus sûre et plus agréable. Ils ont également élaboré des « règles de l'art » pour chaque métier. Or ces règles de l'art, c'est très mauvais pour la rentabilité. Il faut aller vite avant tout. Par exemple, dans le bâtiment, s'il y a des malfaçons, on s'en fout : Il y a des assurances pour y remédier.

Alors, qu'un garçon ou une fille apprenne un métier grâce à l'apprentissage ou à l'éducation nationale nous semble essentiellement un choix d'opportunité (familial, géographique, financier). Que ce jeune soit en mesure d'acquiescer la totalité de la culture attachée au métier, ce sera fonction de son histoire personnelle et de ses capacités. Ce qui est indispensable, qu'il ait ou non totalement choisi la nature de ce métier, c'est qu'il parvienne à l'aimer, seule garantie réelle de progresser.

Science du métier sans conscience de classe : la ruine collective.

Un syndicaliste de la CNT doit cependant attirer l'attention sur le fait suivant : La possession d'un métier ne semble pas toujours s'accompagner d'un besoin de solidarité. Pour de nombreux débutants, ou même, de professionnels chevronnés, la cause d'un conflit avec un chef, c'est l'incompétence du salarié. C'est oublier que l'une des compétences de tout chef, est de savoir mettre au besoin, son subordonné en situation d'incompétence : Il suffit pour cela d'exiger un résultat apparemment possible, mais que le chef sait irréaliste en raison de la situation ou du profil psychologique et professionnel du salarié ; C'est oublier également que la compétence professionnelle ne met nullement à l'abri des OPA, des restructurations, donc d'un licenciement individuel ou collectif.

Trop souvent, un conflit dans une entreprise est vécu et exprimé en termes uniquement individuels : « Tel petit chef ne met pas à notre disposition les outils nécessaires pour effectuer telle tâche ; C'est lui le responsable ». Peut-être, mais la responsabilité principale incombe à la direction de l'entreprise qui n'assume pas (ou se moque complètement de) l'organisation du travail. Ce genre de situations est toujours dû à une gestion au moindre coût. Et pour en comprendre les enjeux réels, il faut analyser la vie de l'entreprise en termes collectifs, c'est à dire, en termes de classes sociales.

C'est pourquoi la CNT considère que **la conscience de classe fait partie intégrante d'une authentique culture de métier**. La démerde individuelle n'est qu'un leurre. Face à la recherche permanente de profit financier, seule la solidarité de classe nous permet de pratiquer nos métiers avec une authentique dignité. Nous vivons actuellement dans une société d'individualistes parce qu'en dehors de nos propres personnes (dans le meilleur des cas), tout n'est que marchandise et exploitation. La pratique et la conscience de la culture d'un métier, nous aident à nous repérer, et à rejeter les illusions qu'on veut nous imposer.

MALAISE DANS LES LYCÉES PROFESSIONNELS

Dégradation

C'est aujourd'hui le maître mot de la situation dans les lycées professionnels. Selon une enquête réalisée de février à septembre 2002 auprès d'enseignants par le SNUEP -FSU, un des syndicats des enseignants travaillant dans les lycées professionnels, la crise actuelle aurait pour origine :

- le comportement des élèves et leur manque de motivation ;
- le laxisme de la hiérarchie ;
- les conditions matérielles et pédagogiques qui sont imposées aux enseignants par les nouveautés sans cesse renouvelées ;
- les volumes horaires de plus en plus réduits, y compris pour les enseignements professionnels.

Laissons à d'autres le soin d'analyser ces résultats qui ne manqueront pas de relancer le débat sur la sécurité dans les lycées (cf. le projet Perben qui tend à criminaliser les élèves). Même s'il ne faut pas nier la réalité qui se cache derrière ces remarques, même si la réforme annoncée par Luc « une vie réussie » Ferry pour la création de lycée de métiers (introduit par le socialiste Mélenchon) ne fera qu'aggraver cette situation (orientation dès la fin de la cinquième pour les élèves qui le souhaiteraient (Ah bon ?) qui constituera une nouvelle fois une filière de relégation associant élèves en difficulté et enseignement professionnel, adapter l'offre de formation, dans le cadre de la régionalisation et des nouveaux pouvoirs donnés aux recteurs, en liaison étroite avec les régions et donc essentiellement le marché des bassins d'emploi : ah ! le lycée professionnel au service des patrons locaux, ...), même si travailler dans un lycée professionnel aujourd'hui, c'est un peu partir le matin sans savoir si on rentrera le soir, tout le monde sait qu'un système qui repose,

comme celui-là, sur tant d'hypocrisie, de mensonge, d'escroquerie, n'est pas viable, tout le monde sait que la situation du lycée professionnel n'est que le résultat du fonctionnement de cette éducation nationale à deux vitesses de cette société inégalitaire et injuste qui produit ses ravages dès la maternelle.

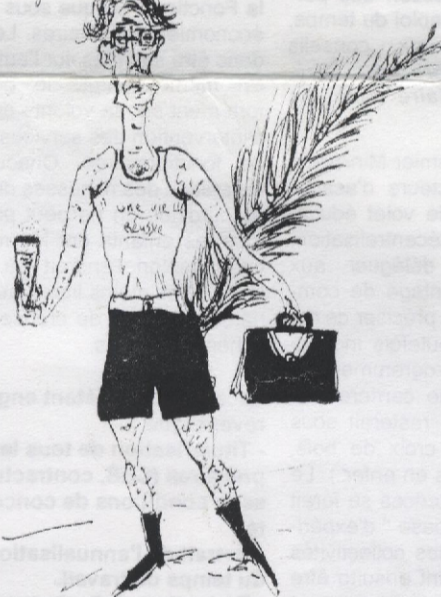
Escroquerie

L'élève est au centre du système éducatif : mais quel élève ? Celui dont la voie toute tracée mène aux classes préparatoires ou celui dont la voie toute tracée aboutit au CAP chômeur longue durée ? Quel est ce mensonge intellectuel qui autorise un groupe d'enseignants à orienter un élève en fin de troisième, qui a déjà deux voire trois ans de retard, en lui faisant croire que c'est lui qui a choisi, vers une filière professionnelle sans

aucun avenir qui en fera un travailleur non qualifié car peu ou mal qualifié ? Quel est ce mensonge pédagogique qui, par le biais de la pédagogie active (merci M. Meyrieux), laisse croire à l'élève que c'est lui qui construit sa formation, son savoir, ses savoir-faire, alors que tout montre que l'échec du système éducatif est tel qu'il n'appréhende pas la plus simple des notions, le sens de la plus simple des phrases minimales ? Qui peut croire qu'avancer l'âge de l'orientation de la troisième à la cinquième en changera la nature profondément inégalitaire ? Qui peut croire que dans cette société l'orientation vers une filière professionnelle peut se faire autrement que par l'échec, qu'un enfant de treize ou quatorze ans, analphabète à la sortie de la cinquième (comment est-ce possible ?) « souhaitera » (dixit Chirac) devenir secrétaire (au chômage), aide-comptable (au chômage), chaudronnier (au chômage), etc. (au chômage) ? Nous sommes loin de la notion de métier développée dans l'article précédent. Et ce n'est pas l'ouverture aux marchés privés que nous promet la décentralisation déjà en grande partie réalisée dans l'enseignement professionnel qui risque d'améliorer le sort de ces élèves rebuts qui devraient être contents de ne pas déjà moisir dans les centres fermés de Sarkozy. Ce n'est pas le retour à l'archaïsme de l'enseignement autoritaire non plus. Pour terminer, une dernière question :

Qu'attendre de M. Luc « une vie réussie » Ferry ? Rien.

Luc, chef de classe



APPRENTISSAGE

UNE PRIVATISATION QUI NE DIT PAS SON NOM

L'actuel gouvernement de droite, dans la ligne du gouvernement précédent, prépare discrètement la privatisation de l'éducation, sous couvert de décentralisation. Le gouvernement s'apprête à faire passer lors de ses premiers travaux à l'Assemblée nationale une loi concernant le transfert du champ de compétences aux régions sous forme d'expérimentation.

Petit rappel : Du temps d'Allègre, la privatisation de l'éducation avait déjà bien avancée. Nous avons eu ainsi droit au transfert de la gestion des bâtiments scolaires de l'Etat vers les conseils généraux et régionaux (ces mêmes conseils s'empressant de fermer les cantines pour leur préférer des cuisines centrales gérées par des entreprises privées). Nous avons observé que les maîtres auxiliaires (déjà précaires puisque révocables à tout moment) étaient remplacés progressivement par des contractuels, qui eux, ne sont pas payés pendant les vacances scolaires. Les ATOSS (personnels administratif, technique, ouvrier, de service et de santé) ont aussi souffert de cette privatisation dissimulée. Après l'introduction de la polyvalence pour les personnels ouvriers en modifiant leurs statuts (OEA, OP, MO) ; après l'introduction de l'annualisation et de la flexibilité du temps de travail masquant ainsi le manque d'effectif ; après que, sous prétexte de lutte contre le chômage, le ministère ait recruté des personnels jetables en masse (60 000 CES) sur des contrats de droit privé à mi-temps renouvelables 3 ans maximum.

Allègre avait affirmé à l'Assemblée Nationale sa volonté de remettre la gestion des personnels ATOSS (carrières, emploi du temps, salaires, recrutements...) aux conseils généraux et régionaux : **Allègre en a révé, Raffarin et Ferry vont le faire dans les mois qui suivent.**

Le 23 septembre 2002, le Premier Ministre a réuni les recteurs et inspecteurs d'académies afin de leur présenter le volet éducation-formation du projet de décentralisation. Le gouvernement entend déléguer aux collectivités territoriales davantage de compétences. Sans véritablement préciser ce qui sera "décentralisable", il a toutefois indiqué que tout ce qui relève des programmes, du recrutement, de la gestion de carrière des enseignants et des diplômes resterait sous la responsabilité de l'Etat (croix de bois, croix de fer, si je mens je vais en enfer). Le transfert de nouvelles compétences se ferait à la prochaine rentrée sur la base "d'expérimentations" à la demande des collectivités elles-mêmes. Celles-ci pourront ensuite être généralisées après évaluation (évaluées par qui et sur quelles bases ?) Des présidents de région ont tout de suite devancé les désirs du Premier Ministre, faisant déjà connaître les domaines dans lesquels ils voudraient avoir leur mot à dire :

diplômes et formations disponibles au niveau local, nouvelles sections à ouvrir dans les lycées, prise en charge des bâtiments universitaires. Cela fait vraiment froid dans le dos. Certains vont jusqu'à réclamer la gestion des personnels administratifs et des surveillants. Le gouvernement étudie aussi la possibilité de faire intervenir les collectivités locales dans la gestion du nouveau dispositif aides-éducateurs. Les élus locaux appuient leur discours sur un constat simple.

Depuis des années les établissements scolaires sont déficitaires en postes statutaires, l'Etat ne respectant pas ses engagements en matière d'emploi et d'ouverture de concours. Beaucoup de Régions disent : " Nous avons les moyens de régler les déficits en matière de postes ". Nous savons de quelle manière : c'est en recrutant massivement des CES, des CEC, des maîtres auxiliaires, des contractuels, bref en généralisant la précarité. Ce qui plane aujourd'hui au-dessus de la tête des ATOSS (et des enseignants demain), c'est le détachement en sociétés d'économie mixte où les conditions de travail sont totalement définies par le droit privé, où il n'y a plus de statut, le plus souvent même pas de conventions collectives mais des accords d'entreprise.

Lorsque le gouvernement et les collectivités locales parlent de régionalisation, cela signifie l'éclatement du caractère national des statuts et non devenir fonctionnaire des régions. Les régions et départements s'inscrivent dans la volonté de mettre en concurrence les services, d'avoir donc des personnels plus souples, plus flexibles.

Avec la réforme de l'Etat et les directives européennes, ce sont les règles de la concurrence qui commencent à être introduites dans la Fonction Publique sous prétexte de faire des économies budgétaires. Les ATOSS pourraient donc être sacrifiés sur l'autel de la privatisation. En même temps, le gouvernement insiste fortement sur sa volonté de réduire et le champ d'intervention des services publics et le nombre de fonctionnaires. Chacun connaît l'inégale répartition des richesses des régions. Aujourd'hui, on ne peut pas vraiment dire que tous les enfants ont les mêmes conditions de travail selon l'endroit où ils sont scolarisés. Laisser les mains libres aux collectivités territoriales achèvera de creuser une tranchée entre riches et pauvres.

Face à cet inquiétant engrenage, la CNT revendique :

- Titularisation de tous les personnels précaires (CES, contractuels, auxiliaires) sans conditions de concours ni de nationalité.
- Retrait de l'annualisation et de la flexibilité du temps de travail.
- Réduction réelle du temps de travail et embauches correspondantes.
- Remplacements systématiques des personnels absents par des titulaires remplaçants volontaires.
- Refus de la régionalisation/privatisation.

PLUS RIEN DANS LA FOUILLE

L'archéologie, ça coûte cher et ça sert à rien : voilà apparemment ce qu'on pense à l'Assemblée et au Sénat. La semaine dernière, députés et sénateurs ont en effet adopté des mesures afin de couper les crédits de l'INRAP (Institut National de Recherches Archéologiques Préventives).

Rappelons que l'INRAP (ex-AFAN) assure en France la plus grande partie des fouilles préventives ou "de sauvetage" qui constitue 90% des fouilles archéologiques ; avec ses 1600 salariés, il représente de loin le principal employeur d'archéologues. Après des décennies de bricolage financier, et grâce à une mobilisation massive en 1998, la communauté archéologique avait obtenu en 2001 pour l'INRAP une source de financement officielle, sous forme d'une redevance payée par les aménageurs immobiliers. C'est cette redevance que députés et sénateurs veulent supprimer, sous la pression du lobby immobilier !

- La proposition des sénateurs, adoptée le 12 novembre dans la loi sur l'urbanisme,

est de revenir au système d'avant 2001 (c'est-à-dire une négociation au coup par coup entre archéologues et promoteurs, sans cadre légal), en supprimant l'obligation pour les aménageurs de financer les fouilles.

- La proposition des députés, adoptée le 15 novembre dans la loi de finances, est de diviser la redevance par deux pour l'année 2003. L'INRAP serait donc censée fournir le même travail avec 2 fois moins de crédits !

Ces mesures menacent l'existence même de l'INRAP ; elles visent à étouffer financièrement l'archéologie préventive, et à rayer l'archéologie de la carte de la recherche. Elles s'inscrivent dans le contexte d'une offensive libérale à l'échelle européenne contre la recherche publique (cf. le démantèlement cette année de l'Institut Portugais d'Archéologie, la diminution drastique des postes au CNRS, ...).

POLITIQUE SÉCURITAIRE : CATASTROPHE SANITAIRE

1er décembre 2002, journée mondiale de lutte contre le sida.

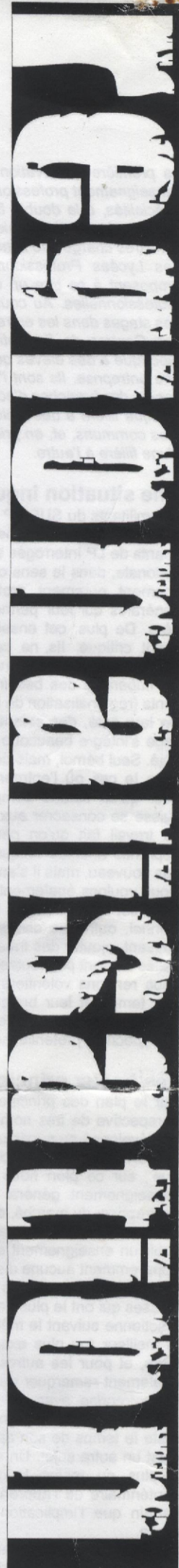
Le gouvernement a pris pour cible les prostituées, les étrangers, les usagers de drogue et les précaires et s'apprête à leur rendre impossible tout accès à la prévention, à la santé et aux droits sociaux. Ce recensement des catégories "dangereuses" nous est bien connu : ce sont les minorités que nous sommes et que nous défendons en luttant contre le sida. A chacune correspondra bientôt dans le code pénal un arsenal répressif ad hoc. En attendant, le gouvernement n'a qu'une idée en tête : nous réduire au silence.

Pour cela, tous les moyens sont bons : harcèlement policier, associations de riverains qui s'en prennent ouvertement aux prostituées et aux usagers de drogues, diminution, voire suppression des subventions allouées aux associations de terrain, intimidation exercée à l'encontre des militantes et des activistes, etc. Des prostituées se voient confisquer leurs préservatifs et leurs traitements, quand elles ne sont pas gazées au lacrymogène

avant d'être arrêtées et molestées. Des malades du sida ou de cancers continuent de mourir en prison, et les co-détenus qui osent témoigner leur solidarité se retrouvent enfermés au mitard. Des malades en fin de vie sont condamnés pour avoir cultivé et fumé du cannabis à des fins thérapeutiques. Des toxicomanes se retrouvent sans accès aux soins, à la substitution ou à des droits sociaux, parce qu'ils ont été arrêtés, ou parce que les structures qui les soutenaient ont fermé, faute de financements. Des étrangères malades sont maintenues sans droit au travail, au logement ou à des minima sociaux. Des malades sans-papiers sont expulsés dans des pays où ils ne pourront plus se soigner.

La santé est incompatible avec la répression. Chirac, Raffarin, Sarkozy, Perben ou Mattéi le savent. Ils ont choisi. En 6 mois, ils ont anéanti des années de lutte contre le sida. Ils veulent nous réduire au silence, même si cela doit signifier notre mort.

(Communiqué d'Act-Up)



Abonnez-vous !

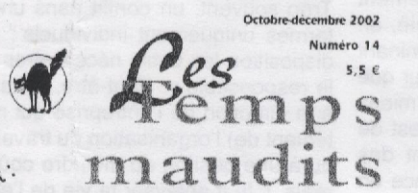
6 mois 22 euros, soutien : 30 euros étranger 30 euros
1 an : 42 euros, soutien : 60 euros, étranger 60 euros
Chèques à l'ordre du Combat syndicaliste CCP 3266766 Y. La Source à renvoyer à Combat syndicaliste, BP 38 - 94602 Choisy-le-Roi CEDEX

NOM
PRÉNOM
ADRESSE
C.P. LOCALITE PAYS
SECTEUR D'ACTIVITÉ
PROFESSION Date
ADRESSE ÉLECTRONIQUE

Je m'abonne pour une durée de un an six mois
 Je me réabonne
 Je souhaite recevoir gratuitement les 3 prochains numéros

LE COMBAT SYNDICALISTE
Bi-mensuel de la Confédération Nationale du Travail.

Vient de paraître - Abonnement :
écrire à : **Les Temps Maudits**
BP 72 - 33038 Bordeaux Cedex



Dossier
« politiques sécuritaires »

Terrorisme en gros et terrorisme au détail
Grève générale en Espagne et en Italie

CGIL et syndicalisme alternatif
Syndicalisme dans l'éducation
Contre les fonds de pension
Débord ou le renversement du marxisme

Confédération nationale du travail

La CNT en Lorraine

◆ CNT-Interco Nancy et ses environs
BP 048 - 54002 Nancy

◆ CNT-FAI
BP 048 - 54002 Nancy

◆ CNT-PTT 54
Centre de traitement du courrier
8, boulevard Joffre - 54039 Nancy CTC
Tél. 03 83 39 36 09

◆ Syndicat Unifié du Bâtiment des Travaux Publics et du Secteur des Métiers
BP 048 - 54002 Nancy
Tél. 06 81 13 88 65

◆ CNT-Interco Metz
Fac des Lettres - Ile du Saulcy - 57000 Metz

Adresse nationale

Confédération Nationale du Travail
BP 203 - 33021 Bordeaux Cedex
Numéro AZUR : 0810 000 367
INTERNET : http://cnt-f.org
E.MAIL : cnt@cnt-f.org

Le mots de Cézanne

Solution du mots Mise en BUSH : HORIZONTAL : 1. Belliqueux 2. Russie 3. Oseraies 4. Glu - Note 5. Rata - Atres 6. Averti - Et 7. Penser 8. Rag - As 9. Ennemies 10. Sot - Eterné ; VERTICAL : I. Biographes II. Slave - No III. Lieutenant IV. Ars V. Irak - Terme VI. Qui - Airain VII. Usent - Agée VIII. Essorés - SR IX. Ui - Tet X. Xerès - Osée.